



Négociation OBS/SCE



Les IP HNO revalorisées !

Mars 2025 – IL – SCE

La CFE-CGC Orange obtient sur le périmètre SCE à Orange Business des augmentations entre + 26% et +90% pour vos Interventions Programmées en Heures Non Ouvrées (IP HNO). Le syndicat du pouvoir d'achat demande un effet rétroactif pour toutes vos interventions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2024 !

Afin de répondre aux demandes d'interventions de nos clients en heures non ouvrées, plus de 300 salariés réalisent des Interventions Programmées en dehors de la plage d'ouverture habituelle du service. Ceci permet de leur assurer un service de qualité en augmentant la rentabilité du contrat. **La CFE-CGC Orange a toujours été mobilisée pour que l'engagement de ces personnels soit reconnu et justement compensé.**

Une renégociation réussie

L'accord de 2019 encadrant les IP HNO présentait des limites :

- Les annulations tardives d'interventions n'étaient pas compensées
- La saisie manuelle des IP HNO par les managers était source d'erreurs, d'oublis et de retards de paiement
- Les montants des compensations n'avaient pas évolué depuis sa signature, et ce malgré l'inflation

La CFE-CGC Orange a porté vos revendications

Face à ce constat, la CFE-CGC Orange a participé activement aux négociations pour l'avenant à cet accord. Nos revendications étaient claires :

- **Revaloriser significativement les compensations** pour l'ensemble des IP HNO.
- **Obtenir une indemnisation en cas d'annulation tardive** d'une intervention.
- **Elargir le périmètre de l'accord** à tous les salariés de l'Etablissement SCE réalisant des IP HNO.

Des avancées concrètes

Après de longues négociations, la CFE-CGC Orange a obtenu des avancées majeures, **applicables au 1^{er} avril 2025** :

Une revalorisation significative des compensations :

- **Planifiées** : + 27% par jour (40€ au lieu de 31,5€)
- **À l'acte** :
 - Lundi au vendredi (18h-20h et 6h-8h) : + 27% (40€ au lieu de 31,5€)
 - Lundi au vendredi (20h-6h) et samedi : + 26% (79,5€ au lieu de 63€)
 - Nuit du samedi au dimanche ou qui précède un jour férié et nuit du dimanche au lundi ou qui suit un jour férié : + 26% (79,5€ au lieu de 63€)
 - Dimanche et jours fériés : + 90% (119,5€ au lieu de 63€)
 - Majoration pour intervention > 4h : + 27% (40€ au lieu de 31,5€)
- **Une nouvelle indemnisation de 40€ brut** pour toute IP HNO annulée moins de 48h avant le début de l'intervention prévue le samedi, dimanche ou jour férié, délai étendu de 24h dans le cas où l'annulation concernerait un lundi férié.
- **Un élargissement du périmètre de l'accord** à tous les salariés de l'Etablissement SCE réalisant des IP HNO.
- **Un nouveau processus simplifié et fiable** : saisissez directement vos IP HNO dans l'outil « Astreintes », vos managers les valident, pour une meilleure prise en compte et un paiement plus rapide.
- **Une communication renforcée** : la Direction s'engage à fournir des explications claires sur tous les cas de figure, via un système de questions/réponses accessible à tous.

La CFE-CGC Orange agit pour votre pouvoir d'achat

Votre confiance renouvelée à chaque élection nous permet de signer des accords valables et avantageux, comme celui-ci qui, en plus de revaloriser vos IP HNO, impacte positivement vos primes de participation et d'intéressement. Améliorer vos conditions de travail et votre pouvoir d'achat reste notre priorité.



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !



Michel Rezk – 06 07 32 37 24
Claire Lhygonaud – 06 79 87 18 24
Amaud Résillot – 06 30 52 22 96

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG



cfecgc-orange.org

